

Accord entre Free et Orange dans la téléphonie mobile

Couverture nationale dès 2012 grâce à Orange.

Bonne nouvelle pour les consommateurs ? Free va disposer d'une couverture nationale quand il lancera son offre de téléphonie mobile selon à un accord officiellement annoncé ce matin : "Au terme d'un processus de négociation de plusieurs mois, Free Mobile (Groupe Iliad) et Orange ont signé le 2 mars 2011 un accord d'itinérance nationale mobile 2G. Free Mobile et Orange ont décidé d'élargir cet accord à la 3G. Cet accord sera effectif lorsque Free Mobile, qui a pris l'engagement dans sa licence de déployer d'ici 2018 un réseau en propre couvrant au moins 90% de la population, disposera d'une couverture d'au moins 25% de la population."

"Ce contrat rapportera plus de 1 milliard d'euros sur cinq ans à l'opérateur historique - et quelques millions pour la première année". [selon le quotidien Les Echos](#) qui rappelle que "SFR et Bouygues Telecom avaient également ouvert des négociations secrètes avec le futur nouvel entrant sur le marché du mobile. Après avoir prédit pendant des années que la quatrième licence ne verrait pas le jour, les trois opérateurs actuels n'ont cessé de répéter qu'ils n'ouvriraient jamais leur réseau Internet mobile à ce trouble-fête."

Reste à savoir, si Free proposera des tarifs inférieurs à ceux des ses concurrents, tout en ayant un accord avec l'un d'entre eux. A son arrivée sur le marché de l'accès Internet, Free avait su se distinguer par des prix bas et une offre de débit supérieure à celles du marché. Il sera sans doute plus délicat de se distinguer d'une manière aussi claire en matière de téléphonie mobile sur un marché dominé par Orange, Bouygues et SFR.